

Bien accueillir les personnes handicapées

Formation 06



SIRET : 814 307 12000018 – APE : 7112 B
Consultant Formateur Certifié ICPF&PSI : A100391
Enregistré à l'agence nationale DPC sous le n° 9192
Qualifié OPQIBI 0111 Prise en compte du handicap : 18 02 3600
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 76 81 01435 81 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Formacodes	33052 / 93020
Formateurs et intervenants	Laurence GELY , spécialiste accueil et handicap, tourisme adapté
Tarifs et durées <i>(à la date du document)</i>	En présence : 480,00 € pour 1 jour de 7 h En entreprise : 1 416,00 € jusqu'à 8 candidats pour 1 jour de 7 h 2 200,00 € de 9 à 16 candidats pour 1 jour de 7 h (2 intervenants) <i>Exonération de TVA : en application des A. 256 et 256 A et 261-4-4° a du CGI</i> Pour actualiser cliquer ici
Lieux de formation	Carmaux, Bordeaux, Paris, Nantes, Arles, Toulouse, DROM et autre... (l'adresse sera communiquée après confirmation de l'inscription)
Conditions	Repas et hébergement non compris
Modalités d'accès Délais d'accès	Inter (en centre) : voir calendrier des sessions sur le site internet Intra (en entreprise) : dates à convenir E-learning ou autres modalités de formation sur demande
Nombre de stagiaires	Jusqu'à 16 par session (âge minimum requis : 18 ans)
Taux de satisfaction des stagiaires <i>(à la date du document)</i>	4,25/5 100% d'un groupe de 17 bénéficiaires ayant suivi cette formation en mars 2020 ont répondu à notre évaluation. Le taux de satisfaction est de 100% : 23% satisfait, 29% positif et 48% très positif
Validation	QCM si souhaité et remise d'une attestation de compétences
Lien site internet	https://liessaccess.fr/formation-bien-accueillir-les-personnes-handicapees

Fiche mise à jour le 15/11/2020

Description résumée

Accueil des personnes en situation de handicap dans un établissement recevant du public ; Méthodes, outils et savoir-être pour accompagner, assister et pallier les difficultés rencontrées suivant le handicap ; Utilisation de matériels adaptés ; Présentation et diffusion du registre public d'accessibilité ; Exercices pratiques et mises en situation professionnelle.

1. Contexte

L'arrêté du 19 avril 2017 fixe le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité. Ce dernier doit contenir, pour les établissements recevant du public de 1ère à 4ème catégorie, une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

L'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap implique une compréhension des besoins et attentes liés aux différents types de handicaps, mais également une connaissance des matériels adaptés et l'appropriation de certains outils, attitudes et pratiques.

Pour ces différentes raisons, nous vous proposons une formation courte spécifique à votre activité, et éventuellement à votre établissement (cas des sessions de formation en INTRA).

Cette action de formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la Formation professionnelle ; elle concourt au développement des compétences dans la catégorie « Action de formation » mentionnée à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

2. Public destinataire

Personnels chargés d'accueil dans les établissements recevant du public.

3. Prérequis

Aucun prérequis, si ce n'est la lecture du document élaboré par la Délégation ministérielle à l'accessibilité :

Bien accueillir les personnes handicapées



4. Objectifs – but professionnel visé

Permettre aux personnels d'accueil des établissements recevant du public d'appréhender avec aisance l'accueil, l'accompagnement et l'assistance des personnes en situation de handicap et de gérer la diffusion d'un registre public d'accessibilité.

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- 4.1. Discerner les besoins et attentes des personnes en situation de handicap.
- 4.2. Accueillir avec aisance et sérénité les personnes en situation de handicap, connaître les conditions d'accès à un établissement ainsi que ses équipements d'accessibilité et savoir les utiliser.
- 4.3. Gérer la diffusion du registre public d'accessibilité.

5. Objectifs pédagogiques à atteindre

Pendant la formation, les participants, suivant leur fonction dans le projet, devront :

- 5.1. Acquérir des connaissances sur les déficiences et les besoins pour les quatre familles de handicap.
- 5.2. Adopter et développer des pratiques, attitudes et comportements appropriés pour l'accompagnement et l'assistance psychologique et physique du public accueilli.
- 5.3. Connaître les différentes parties d'un registre public d'accessibilité et ses modalités de présentation.

6. Méthodes et moyens pédagogiques

Enseignement théorique par vidéo-projection (textes, schémas, photos, vidéos) et pratique avec mises en situation professionnelle sur le terrain en utilisant le matériel et les équipements fournis par le formateur.

Matériel :

- Vidéo-projection (textes, schémas, photos, vidéos)
- Mises en situation de handicap (fauteuil roulant manuel ou électrique, lunettes de vision altérée ou bandeau de cécité, canne d'aveugle, tenue de vieillissement...)
- Manipulation et utilisation de matériels adaptés (rampe amovible, boucle à induction magnétique, équipements existant dans l'établissement en Intra...)
- Exercices de mises en situations professionnelles
- Echanges de bonnes pratiques et études de cas professionnels réels

7. Programme et contenu

MATIN :

- Présentation de l'action de formation
- Tour de table et partage des activités et projets professionnels
- Rappel des objectifs de la formation et présentation du déroulement du stage
- **Module ACCESS-22 : Handicaps et usagers – Caractériser une large palette de handicaps et leurs implications concrètes**
(Exposé théorique, exercices pratiques, échanges, réponse aux questions)

Compétences développées : Être capable de comprendre les spécificités de chaque type de handicap, perte de mobilité ou différence ; Être capable d'appréhender les difficultés auxquelles les personnes en situation de handicap peuvent être confrontées.

- > Caractéristiques des différents types de handicap et descriptif des déficiences fréquentes ; Mise en parallèle avec les difficultés des personnes âgées
- > Manipulation du matériel et des équipements de mise en situation de handicap
- > Chaîne de déplacement, éléments du bâti et valeurs dimensionnelles à prendre en compte
- > Exercices de mise en situation de handicap sur des parcours intérieurs et extérieurs : expérimentation de la chaîne de déplacement et des difficultés qui peuvent être rencontrées suivant le handicap ou la déficience
- > Retours d'expériences, échanges

APRES-MIDI :

- **Module ACCESS-07 : Accueil des personnes handicapées – Savoir pallier les difficultés rencontrées**

Compétences développées : Être capable de considérer une personne handicapée comme un usager ordinaire, la renseigner, l'accompagner, l'assister et lui offrir toutes les prestations proposées par l'établissement visité ; Être capable d'utiliser des méthodes, des techniques, des savoir-faire et des savoir-être pour pallier sereinement, calmement et patiemment les difficultés rencontrées par les personnes handicapées ; Être capable de diffuser et de présenter le registre public d'accessibilité sur plusieurs supports adaptés.

- > Méthodes et pratiques pour appréhender sereinement l'accueil de tous, faciliter les échanges et gérer des situations de communication spécifiques
 - > Manipulation de matériels adaptés (rampe amovible, boucle à induction magnétique, équipements existants dans l'établissement en Intra...), fonctionnement et utilisation
 - > Exercices de mise en situation d'accueil par jeux de rôles pour les principaux types de handicap
 - > Repérage et explication des six parties du registre : présentation de l'établissement, prestations offertes au public et état d'accessibilité, formation du personnel, pièces jointes, suivi des équipements et calendrier des travaux
 - > Modalités de diffusion au public : physique ou dématérialisée
- Clôture de la formation :
Contrôle des connaissances par un QCM (si souhaité)
Remise de documents numériques
Remise de l'attestation de compétences
Évaluation de l'action de formation par les stagiaires

8. Modalités d'information et d'accueil

Nos salles sont accessibles aux personnes utilisatrices d'un fauteuil roulant selon les dispositions réglementaires en vigueur. Nous pouvons répondre à d'autres spécificités sur demande (mobilier, boucle à induction magnétique...). Cela ferait l'objet d'un avenant à la convention de formation.

Une convocation à la session de formation est adressée 10 jours avant la session de formation.

Le formateur prend en charge les stagiaires dès leur arrivée. Il gère l'emploi du temps et propose de prendre les repas de la pause déjeuner en commun. À chaque candidat est remis un livret d'accueil comprenant notamment la présente fiche et le règlement intérieur.

Un tour de table permet aux stagiaires de se présenter, d'exprimer ce qu'ils attendent de la formation et les applications qu'ils en feront dans leur activité professionnelle. Cela permet au formateur de prévoir le transfert des compétences à faciliter. Il rappelle les objectifs de la formation avant de commencer le programme.

Les questions sont libres et participent à la richesse des échanges et au rythme des différentes interventions.

9. Modalités de contrôle continu

Les exercices de mises en situation sont réalisés en binôme. Les stagiaires évaluent leur prestation par le niveau d'efficacité obtenu pendant les exercices, qui sont recommencés au besoin après vérification de la compréhension des consignes. Tous les exercices réalisés sont confrontés aux avis des pairs puis à celui du formateur.

10. Modalités d'évaluation des acquisitions

En fin de session, chaque candidat doit répondre (si souhaité) à un QCM d'une trentaine de questions. Le résultat du QCM compte pour la validation des connaissances acquises pendant le stage. Une attestation de compétences est remise si un nombre suffisant de bonnes réponses est atteint.

Choisir LIESS ACCESS pour l'expertise et la complémentarité des intervenants

LIESS ACCESS s'associe les compétences de formateurs et intervenants spécialisés dans leur domaine et ayant une solide expérience de terrain, afin de délivrer des formations de qualité. LIESS ACCESS met tout en œuvre pour que les bénéficiaires des formations soient rapidement opérationnels et autonomes dans l'exercice des acquis de la formation au sein de leur activité professionnelle.

Dans le cadre de la certification ICPF&PSI, agréé CNEFOP, LIESS ACCESS vise l'excellence dans toutes ses prestations.

Une grande documentation numérique est partagée en fin de session de formation, y compris des fichiers modifiables, une grille de rapport de diagnostic complète en version Word avec proposition rédactionnelle par listes déroulantes, des tableaux de programmation de travaux et de prix du BTP en version Excel.

Une assistance à distance après formation est assurée pour le premier chantier.

Cette formation permet d'être référencé(e) sur le réseau professionnel HANDI-RENOV.

Laurence Gély,

Coordnatrice principale « Destination pour tous ».

Docteur en Economie de la Santé et licenciée en psychologie.

Élue locale, forte d'expériences réussies, en tant que directrice de projet « Destination pour Tous » (2020) pour la commune de Mauguio Carnon, 4^{ième} ville de France marquée, et en 2018, par le Trophée d'Or du tourisme adapté remis à l'office de tourisme.



*Remise Marque Destination pour Tous
Mauguio Carnon (34)*

Jean-Marc BERNARD,

Consultant expert dans l'accessibilité universelle.

A joué un rôle de représentation au sein de différentes commissions et instances publiques, un rôle de conseil pour la ville de Paris lors de la mise en accessibilité du réseau des bus ; a été responsable Cadre de vie et Accessibilité à la Délégation de Paris puis conseiller technique Accessibilité Universelle à l'Association des Paralysés de France.



Session de formation à Mazères (33)